Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202741-20260320-DCM2026032003-DE

# COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DES-EAUX

## CONSEIL MUNICIPAL

## EXTRAIT DELIBERATION

*Date de convocation*

Le 16.03.2026

*Nombre de conseillers*

en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 19 heures 00 minute se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Jean-Louis NOGUES, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant

**Etaient présents :** Michel BARDIN, Gaelle CROGUENNEC, Xavier GISSEROT, Agathe GOUEDARD, Arnaud GOURDEL, Isabelle HOARAU, Lémuel MONDESIR, Anne-Lise MOREL, Jean-Louis NOGUES, Mael PIRIOU.
**Absente excusée :** Tyfenn BAUBRY.
**Pouvoir :** Tyfenn BAUBRY à Aranud GOURDEL.
**Secrétaire de séance :** Arnaud GOURDEL.

**Délibération n° 2026-03-20/03**

### Elections des adjoints

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1er tour de scrutin**

- Nombre de bulletins : 11
- À déduire *(bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)* : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

A obtenu :

- La liste MONDESIR 11 (onze) voix

La liste MONDESIR ayant obtenu la majorité absolue, **ont été proclamés :**

- **Premier adjoint : Lémuel MONDESIR**
- **Deuxième adjointe : Agathe GOUEDARD**
- **Troisième adjoint : Arnaud GOURDEL**

Pour copie conforme et certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 23 mars 2026

Le Maire,
Jean-Louis NOGUES

Le Secrétaire de séance,
Arnaud GOURDEL